SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

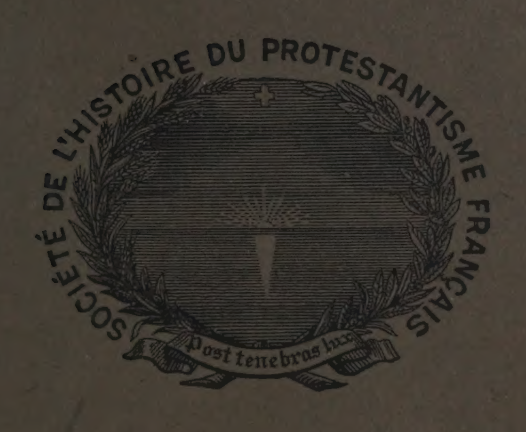
Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

IVC^e ANNÉE
VINGT-ET-UNIÈME DE LA 6e SÉRIE
Juillet-Septembre 1947

96



PARIS
Au siège de la Société
54, Rue des Saints-Pères (VIIe)

1947

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE
de la Société de l'Histoire du Protestantisme français
SOMMAIRE du N° de JUILLET-SEPTEMBRE 1947

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : **Paris 407-83** (Société d'Histoire du Protestantisme)

France et Colonies : Provisoirement **150** fr.
(pasteurs et professeurs : **60** fr.).
Etranger : **200** fr.

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : **chèques postaux Paris 407-83** (**Société d'Histoire**).

Tous les abonnés sont priés de verser directement à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 40 à 48 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés DÈS A PRÉSENT.

ETUDES HISTORIQUES

Le voyageur Jean Chardin
(1643-1713)

La contribution fournie par le protestantisme au patrimoine intellectuel et moral de notre pays est considérable, plus que ne l'imaginent beaucoup d'esprits, même cultivés et ouverts. Cette pensée s'impose en lisant les *Voyages du chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*. Hâtons-nous de dire que la similitude de noms n'implique aucune parenté entre notre voyageur et le peintre Jean-Baptiste Chardin (1699-1779) dont la gravure a popularisé tant de tableaux figurant des scènes d'intérieur.

L'esprit d'aventure manifesté dans les expéditions du protestantisme au XVIe siècle s'est continué dans les entreprises du XVIIe siècle, en changeant de nature et d'objet. Au XVIe siècle, il s'agissait de trouver au delà des mers un pays où la Réforme pourrait librement pratiquer son culte. Au XVIIe, on songe à une expansion commerciale plutôt qu'à un établissement religieux (1). Entre ces dernières entreprises, remarquables de hardiesse et d'énergie, on peut mettre au premier rang celle de Jean Chardin, bien qu'elle ne paraisse pas avoir beaucoup retenu l'attention du public. Le silence autour de sa personne peut s'expliquer pour une part par le manque de variété dans les documents. En dehors de son très important récit de voyages en Perse, on ne trouve guère de renseignements sur lui. De ces voyages, il a été publié diverses éditions, d'importance et de valeur inégales. Les premières ont paru à l'étranger. D'abord à Londres, en 1686, un volume in-folio avec planches, elle ne renferme qu'une partie des voyages. Puis à Amsterdam, en 1711, deux éditions à peu près complètes et de format différent, toujours avec planches gravées sur cuivre. Enfin, une quatrième, encore en Hollande et tout à fait complète, en 1735. Vers le même temps le récit des voyages était publié en France.

---

(1) Sur la part de la Rochelle dans ce mouvement, voir *Bulletin hist. prot.*, 1908, p. 405.

En 1723, à Paris, au Palais, 4 volumes petit in-12°, et la même année, à Rouen, 10 volumes in-12°. En 1811, l'orientaliste L. Langlès faisait paraître à Paris une édition bien complète, avec notes, en 10 volumes in-8°. C'est celle que nous suivrons et à laquelle se reportent nos références.

La mémoire de Chardin a souffert de la naissance comme de la publication de son ouvrage à l'étranger. Traduit dès son apparition en anglais, en allemand et en hollandais, il n'a paru chez nous que plus tard. Il y a là une sorte d'exil scientifique et littéraire ; confessionnel aussi, puisque l'auteur s'est retiré en Angleterre pour cause de religion. Son nom vient grossir la liste des Français perdus pour le pays, parce que poussés au dehors par motifs de conscience.

On avait cependant rendu hommage au recueil de Chardin dès la publication de son ouvrage, mais hors de France.

L'année même où le livre paraissait à Londres, pour la première partie, en 1686, un écrivain qui mérite d'être appelé le Sainte-Beuve de son époque, Pierre Bayle, le présentait au public en l'accompagnant de vifs éloges. « Comme l'auteur a l'esprit fort net et fort judicieux, et qu'il s'est appliqué avec une exactitude incroyable à s'éclaircir de toutes choses, il ne faut point douter que les relations soient très bonnes. Il a pris tant de peine à s'instruire sur la Perse qu'il peut dire qu'il connaît mieux Ispahan qu'il ne connaît Paris, quoiqu'il y soit né et qu'il y ait été élevé ; qu'il parle aussi aisément le persan que le français, et qu'il le savait couramment lire et écrire. » (1).

On suppose bien que le compte rendu de Bayle n'est pas exempt de quelque inspiration polémique à l'égard de l'Eglise romaine ; ne sommes-nous pas au lendemain de la Révocation, au moment où Bayle pousse ce cri d'indignation : *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis-le-Grand*. Il ne manque pas de relever qu'on trouve dans l'ouvrage de Chardin, de l'aveu même d'un dignitaire catholique d'Orient, « des choses épouvantables sur l'ignorance et les dérèglements des ecclésiastiques, et sur l'idolâtrie du peuple envers les images » (2). Bayle cite encore un passage de la relation écrite par ce même dignitaire. Un ecclésiastique de Mingrélie, moins ignorant que les autres, à qui l'on demandait « si, après la consécration, le

(1) *Nouvelles de la République des lettres*, mois de septembre 1686. Seconde édition, Amsterdam 1700, t. VIII, p. 1063.

(2) *Ibid.*, p. 1070.

pain et le vin sont substantiellement le corps et le sang de Jésus-Christ se mit à rire... On a jamais ouï rien de semblable à ce que vous demandez » (1). Bayle a soin d'ajouter que ces peuples n'ont aucune considération pour le pape et « si les missionnaires latins leur servent de quelque chose, ce n'est que pour la santé du corps. Aussi n'ont-ils été reçus en Mingrélie qu'en qualité de personnes qui savaient guérir les malades. »

En France, l'ouvrage de Chardin semble n'avoir pas été très répandu, ni très connu du public. Il a été apprécié cependant. Emile Faguet nous apprend que « Montesquieu lit Chardin de bonne heure avec passion, avec une grande application de réflexion aussi, car si les *Lettres persanes* en sont sorties, une partie de l'*Esprit des lois* y a sa source » (2). Suivant le même critique, Rousseau et Gibbon comptent parmi les écrivains qui l'ont utilisé. Peu de récits de voyages peuvent présenter de tels fruits. De nos jours, l'excellente revue de vulgarisation qu'était *Le Magasin pittoresque* lui a consacré une brève notice, après avoir publié des gravures reproduisant quelques planches de l'album paru en même temps que les premières éditions (2).

Jusque dans le courant du XIXe siècle, sur la foi de Voltaire, on avait cru que les *Lettres persanes* s'étaient inspirées d'un ouvrage de Dufresny, auteur comique qui a écrit un roman de mœurs : *Les amusements sérieux et comiques d'un Siamois*. Cette opinion est aujourd'hui abandondonnée et l'on attribue à Chardin ce qui lui revient quant aux *Lettres Persanes* (4). Les noms de plusieurs des correspondants imaginaires de Montesquieu se trouvent dans Chardin, tous les mois dont les *Lettres* sont datées figurent dans les *Voyages* ; de même le nom de quelques localités. Si l'on passe des mots aux pensées, quelques-unes des idées émises par Chardin apparaissent dans Montesquieu ; l'influence du climat sur le tempérament et les mœurs, remarques sur les Guèbres, leur histoire et leur religion. Cette utilisation de son récit et ces conséquences littéraires, Chardin ne les avait certes pas prévues. Suivant notre éditeur, il

(1) *Ibid.*, p. 1071 ; *Voyages de Chardin*, I, p. 272.

(2) *Dix-huitième siècle. Etudes littéraires*, p. 148.

(3) Années 1862, p. 72 et 1857, p. 76 stes.

(4) Elle était encore soutenue par C. A. Walckenaer dans sa notice sur la vie de Montesquieu, *Œuvres de Montesquieu*, éd. Firmin-Didot, p. x, mais elle est combattue par Villemain, *Littérature au XVIIIe siècle*, I, p. 332.

n'aurait même pas été le rédacteur de ses *Voyages*, assez mal écrits, par un membre de l'Académie française (1). Voyons maintenant sa carrière.

* * *

Jean Chardin était petit-fils de Daniel Chardin, un marchand de Sainte-Marie-aux-Mines, et de Marie Thierry. De leur mariage naquit Daniel, qui épousa au temple de Charenton, en mai 1635, Jeanne Guiselin, fille d'un marchand de Rouen. Daniel exerça à Paris la profession d'orfèvre, d'autres disent joaillier, il acquit une importante fortune. Le 26 novembre 1643, le ménage présentait à Charenton, pour y être baptisés, le premier enfant dont nous ayons connaissance, Jean. Il fut suivi de plusieurs frères et d'une sœur, baptisés également au temple de Charenton (2). Nous ne savons rien de plus sur sa famille, ni sur son enfance, sauf que Jean reçut une éducation rare alors dans la classe marchande. On peut supposer que les dons précoces de l'enfant engagèrent ses parents à lui faire donner une instruction particulièrement soignée. Au cours de sa carrière il fait preuve d'une érudition qui étonne chez un homme d'affaires ; les écrivains anciens, historiens et géographes, entre lesquels certains dont on ne connaît guère que les noms, lui sont familiers. Parmi les historiens, il cite Arrien, Diodore de Sicile, Plutarque, Procope, Quinte-Curce ; parmi les géographes, Pomponius Méla, Ptolémée, Strabon. Ce joaillier témoigne d'une connaissance de l'antiquité qu'on ne trouve que chez les érudits, car il cite des littérateurs comme Martial ou des écrivains ecclésiastiques comme Epiphane.

Les études n'envahissent pas l'intelligence de l'enfant au point de nuire à son esprit pratique ou à ses facultés d'observation ; il montre un sens aiguisé de ses intérêts, un discernement et une pénétration, joint à la capacité de saisir l'occasion, qui révèlent une sorte d'instinct. Aux facultés brillantes le jeune homme joignait l'esprit d'entreprise et le besoin d'aventures, chez lui s'éveillait la vocation des voyagnes. Il y a une vocation des voyages. Elle était portée chez lui au plus haut degré. « L'extrême passion que j'ai toujours eue pour les voyages, dit-il (3). » Si certaines natures manifestent des penchants artistiques, spéculatifs, intellec-

(1) Tome I, p. xvi.

(2) D'après Haag-Bordier, *France protestante*, IV, p. 42.

(3) I, p. xxxvi.

tuels, comme d'autres des goûts pratiques ou rustiques, il existe aussi un instinct des voyages qui se manifeste chez les explorateurs. C'est à lui que sont dues les découvertes géographiques ou ethnographiques, on le trouve aussi dans le domaine politique, économique et, accessoire si l'on veut, mais bien réel, chez certains missionnaires. Cet instinct des voyages doit s'accompagner de vigueur physique, d'endurance et d'une énergie peu commune, avec la présence d'esprit et la fertilité des ressources en face de difficultés imprévues.

Ces qualités semblent n'avoir pas fait défaut à Chardin. L'instinct des voyages a revêtu chez lui la forme commerciale. Dans son entreprise, s'unissent le penchant naturel et la formation du milieu. Des influences multiples s'exercent toujours dans ce phénomène mystérieux qu'est l'éveil d'une vocation. Chardin aurait-il été inspiré par l'exemple de Tavernier, protestant lui-aussi, qui avait parcouru l'Orient pour y acheter des pierres précieuses, et qui avait réalisé une grosse fortune dans ce commerce ? Nous l'ignorons, aucun passage de son récit ne permet de l'affirmer. La réussite de Tavernier peut avoir engagé Chardin à marcher sur ses traces, mais il n'avait pas besoin de cet exemple, car, dit-il, « l'extrême passion que j'ai toujours eue pour les voyages, m'en a fait entreprendre deux aux Indes Orientales » (1).

De bonne heure, à l'âge où notre jeunesse qui fait des études supérieures est encore sur les bancs de l'école, Jean Chardin fit des affaires, pour son compte ou pour celui de son père, il ne s'en explique pas et les biographes ne sont pas d'accord.

Dès le début, un triple problème se posait devant lui : obtenir des capitaux, les transformer en marchandises, trouver des débouchés. Quant au second point, aucune hésitation possible, joaillier il ne pouvait trafiquer qu'en pierres fines ou en objets précieux ; pour les capitaux, le crédit paternel lui était une garantie. Et les débouchés ? Ici l'Orient s'offrait à son imagination, cet Orient dans lequel Hollandais et Anglais avaient fondé des établissements prospères et dont la France, uniquement préoccupée de sa prépondérance en Europe, était absente. L'Orient se présentait comme un champ d'activité plein de promesse pour de fructueuses opérations dans le commerce des pierres

(1) I, p. XXXVI.

fines, de la bijouterie et des armes de luxe. La prospérité qui régnait aux Indes et en Perse, le goût dominant pour les pièces d'orfévrerie et les belles armes, permettaient sans doute de récolter là-bas une riche moisson.

Comme garanties de réussite, à l'esprit d'aventure il joignait l'initiative et la décision, la souplesse de caractère et la curiosité intellectuelle, une conscience qui, demeurant honnête dans la mesure du possible, n'était pas si rigide qu'elle ne s'ajustât à la nécessité et aux périls.

Son activité commerciale s'est partagée entre la Perse et l'Inde ; treize ans en Perse, de 1664 à 1677, et ensuite cinq ans aux Indes. Nous ne savons rien de cette seconde partie de sa carrière, elle n'a pas excité chez lui l'intérêt qu'il porte à la Perse, à son régime, à ses habitants, à son histoire et à ses mœurs. Bien loin d'apporter aux Indes la curiosité d'esprit et le talent d'observation qui se déploient en Perse, il s'en détache au point d'y occuper ses loisirs à un commentaire sur l'Ecriture Sainte. Voici comment il conte la chose (1).

« Je n'ai rien écrit des Indes parce que je n'y ai demeuré que cinq ans et que je ne savais que les langues vulgaires qui sont l'indien et le persan, sans rien avoir appris de la langue des brahmanes, l'organe propre et nécessaire pour parvenir à la connaissance de la sagesse et de l'antiquité des Indiens ; mais je ne suis pas néanmoins demeuré oisif aux Indes, au contraire, comme les hivers de ce pays-là ne permettent pas de voyager, je me servais de ce loisir pour m'appliquer à un ouvrage que j'avais depuis longtemps dans l'esprit : ce sont des notes sur un fort grand nombre de passages de l'Ecriture sainte dont l'intelligence dépend de la connaissance des pays orientaux, car l'Orient est la scène de tous ces faits historiques de la Bible. »

Par contre, c'est avec satisfaction qu'il rappelle ses deux séjours en Perse (2).

« Je partis de Paris en 1664 et je n'y retournai qu'en 1670, ayant resté six années environ dans l'Orient, mais la plupart du temps en Perse où mes affaires m'attachaient plus particulièrement. J'avais rapporté de ce voyage autant ou plus de mémoires qu'aucun des autres voyageurs qui m'avaient précédé dans cette route, et je savais plus de per-

---

(1) I, p. XXX.

(2) I, p. XXXVII-XXXIX.

san que tous ceux qui, jusqu'alors, avaient fait quelque description de ce grand royaume...

... Je commençai le second voyage en 1671 et ne l'achevai qu'en 1677. La forte envie que j'avais de bien connaître la Perse et d'en donner des relations exactes et fidèles me fit employer tout ce temps à étudier, le plus assidûment qu'il me fût possible, la langue du pays, à connaître avec exactitude les mœurs et les coutumes de ses peuples, à fréquenter et suivre régulièrement la cour, à y converser avec les grands et avec les savants, et enfin à y examiner soigneusement tout ce qui pouvait mériter la curiosité de notre Europe... Je pris tant de soin et tant de peine à m'instruire de ce qui regarde la Perse que je puis dire sans exagération que je connais par exemple Ispahan mieux que Londres, quoi que j'y sois établi depuis plus de vingt-cinq ans, que je parle le persan avec autant de facilité que l'anglais, et presque aussi aisément que le français, que j'ai vu presque tout ce grand empire, l'ayant entièrement traversé dans sa longueur et dans sa largeur... et à l'égard du peu d'endroits où je n'ai point été moi-même je m'en suis tellement informé que je croirais m'y reconnaître si j'y étais soudainement transporté. »

Quels liens ont donc attaché Chardin à ce pays de Perse ? Souvenirs d'histoire, affinité de race, communauté de goûts, amour du pittoresque, réussite commerciale ? Il y a sans doute un peu de tout cela dans l'intérêt qu'il lui porte.

Il n'a pas laissé de récit de son premier voyage, tandis que le second lui a fourni la matière de son ouvrage. Dès le début il explique les motifs de son entreprise et il en établit le programme (1).

« Je partis de Paris pour retourner aux Indes le 17 août 1671, quinze mois justement après en être revenu. J'entrepris ce grand voyage, tant pour étendre mes connaissances sur les langues, sur les mœurs, sur les religions, sur les arts, sur le commerce et sur l'histoire des Orientaux, que pour travailler à l'établissement de ma fortune. J'avais trouvé à mon retour en France que la religion dans laquelle j'avais été élevé m'éloignait de toute sorte d'emplois, et qu'il fallait, ou en changer, ou renoncer à tout ce qu'on appelle honneurs et avancement. Chacun de ces partis me paraissait dur, on n'est pas libre de croire ce que l'on veut. Je songeai donc à retourner aux Indes où, sans être pressé de changer de reli-

(1) I, p. 1 et 2.

gion ni sans sortir aussi de la condition de marchand, je ne pouvais manquer de remplir une ambition modérée, parce que le commerce y est un emploi si considérable que même les souverains le font tout ouvertement. »

Il avait rapporté de Perse des lettres patentes qui l'établissaient marchand officiel du roi. Le passage de son récit est si important qu'il faut le citer, car il éclaire la suite des événements. « Le feu roi de Perse m'avait fait son marchand officiel par des lettres patentes, l'an 1666, et m'avait chargé de faire faire plusieurs bijoux de prix, dont S. M. avait de sa propre main dessiné les modèles. Madame Lescot, négociante fameuse par son esprit, et par la hardiesse de ses entreprises, encore plus que par les grands biens qu'elle avait amassés, m'excitait, de concert avec feu mon père, à excécuter ma commission, et m'offrirent tous deux d'être de moitié avec moi. M. Raisin, Lyonnais, fort honnête homme, et mon associé au précédent voyage, s'engagea de nouveau dans ce commerce. Quatorze mois durant nous fîmes chercher dans les plus riches pays de l'Europe de grandes pierres de couleur, de grosses perles, et le plus beau corail travaillé. Nous fîmes faire de riches ouvrages d'orfévrerie, des montres et des horloges curieuses, et parce que notre fonds n'était pas encore employé, nous fîmes passer en Italie douze mille ducats d'or. » (1).

On voit que les capitaux ne leur manquaient pas.

Ils se donnèrent rendez-vous à Livourne, afin de s'y embarquer. Partis le 10 novembre 1671, ils arrivèrent à Smyrne le 7 février suivant, après trois mois de navigation, en ayant heureusement échappé aux corsaires qui infestaient alors les mers du Levant.

Une chose le frappe à Smyrne, l'importance du commerce qui se trouve presque entièrement entre les mains des Anglais. Les Hollandais s'appliquent au transport des voyageurs et à un trafic monétaire qui n'est guère scrupuleux. Les Français nombreux, comme dans tout le Levant, ne jouent qu'un rôle économique infime, ils sont surtout artisans et aubergistes. Chardin remarque qu'il n'y a pas de gens plus aisés à tromper que les Turcs, naturellement assez simples et épais, à qui on en fait aisément accroire, ce qui amène les chrétiens à user de toutes sortes de friponneries. La plupart des ministres ottomans et leurs officiers dévorent le peuple.

(1) I, p. 2.

En bon économiste Chardin compare la valeur des différentes monnaies, les variations qu'elles subissent dans l'intérieur d'un même pays, le crédit ou le discrédit qui en résulte : Lui-même est largement pourvu d'or ; l'on ignorait les signes fiduciaires à cette époque, et le métal précieux n'était pas accumulé dans les caves des banques d'émission. Il signale le rôle commercial des différentes nations d'Europe qui trafiquent avec l'Orient, ce rôle est loin de correspondre à leur importance politique. C'est ainsi que la France, alors à la tête de l'Europe, occupe un rang assez effacé et tient une place beaucoup moins considérable que les Anglais, les Hollandais et les Portugais. Ces derniers jouissaient de l'avantage que leur avait apporté la bulle publiée en 1495 par le pape Alexandre VI, qui accordait aux Espagnols tous les pays découverts ou à découvrir à l'ouest du méridien des Açores, et aux Portugais les pays à l'est de ce même méridien. C'est ainsi que le Portugal s'était attribué en Afrique des territoires dont il lui reste des lambeaux, et de plus les contrées avoisinant l'océan Indien. Ce fut l'origine d'un établissement dans le golfe Persique dont ils se virent graduellement éliminés par les Anglais et les Hollandais, commerçants habiles et peu scrupuleux quand il s'agissait de leurs intérêts.

De Smyrne Chardin vient à Constantinople avec tant de choses préscieuses que deux chevaux ne les pouvaient porter.

Il se plait à décrire les rapports politiques entre France et Turquie, troublés à ce moment-là par des questions épineuses : douanes, protection, honneurs rendus. De France il passe aux autres pays d'Europe avec qui la Turquie était en difficulté. Il faut se rappeler que l'empire ottoman était alors considéré comme le plus grand du monde (1). Cette situation l'empêchait d'obtenir le passeport nécessaire pour se rendre en Perse, aussi se trouvait-il dans un grand embarras. « Je me voyais avec un grand fonds, c'était la charge de deux chevaux, le bagage de mon camarade et le mien en chargeaient encore quatre. » (2).

L'ensemble formait une petite caravane, la gravure représentant leur cortège, montre six cavaliers et trois soldats.

L'impossibilité d'obtenir un passeport pour sortir de Constantinople par la voie de terre décida Chardin à profi-

(1) I, p. 15.
(2) I, p. 108.

ter d'un bateau turc qui partait pour Caffa — aujourd'hui Théodosia dont le nom est souvent apparu dans la présente guerre germano-russe. Il espérait ainsi éviter la douane et préférait les dangers qu'offrait la traversée de la Mer Noire à une confiscation possible de ses marchandises. De Caffa (Théodosia) il espérait se rendre par mer en Mingrélie ou Colchide, et de là atteindre la Perse, après sept ou huit jours de marche. L'entreprise était hasardeuse, mais le risque lui paraissait moins grand qu'un voyage par terre, à travers l'empire turc. Les craintes douanières étaient justifiées. D'accord avec l'ambassadeur de France, en débarquant à Constantinople il avait fait mettre sur ses caisses les insignes de l'ambassade de sorte qu'elles étaient entrées en franchise comme appartenant à l'ambassadeur (1). Le départ par mer lui semblait une porte ouverte par la Providence. « Dieu dont j'ai toujours senti le secours en mes plus grands besoins me fit voir un chemin tout prêt pour me tirer sûrement de Constantinople. (2). En quittant cette ville il ne manque pas d'en célébrer la beauté et sa situation unique. « Le Bosphore de Thrace est assurément un des beaux endroits du monde. Les Grecs ont appelé *Bosphores,* ces détroits qu'un bœuf peut traverser à la nage. » Suit une description comme en fait volontiers Chardin, il est de ces voyageurs qui décrivent tout autant qu'ils racontent.

La traversée qu'il redoutait beaucoup à cause de l'insécurité de la navigation, la mer Noire étant considérée comme dangereuse à cause de ses tempêtes, se fit sans accident. La nature devait lui être moins hostile que les hommes. Il fallait ensuite passer de la Crimée — Caffa ou Théodosia — jusqu'en Mingrélie, l'ancienne Colchide, à l'extrémité orientale de la mer Noire. Mais avant de partir il se heurtait à la douane turque. La supercherie vint le tirer d'affaire. Le marchand grec qui lui avait procuré le passage depuis Constantinople déclara que Chardin et ses compagnons allaient rejoindre des missionnaires italiens, leurs confrères, et que leur bagage ne comprenait que des livres, des objets ecclésiastiques et des instruments sans valeur. Des gratifications firent le reste. « Il y a de certaines adresses qui sont absolument nécessaires pour bien passer la Turquie, ajoute-t-il (3).

(1) I, p. 27.
(2) I, p. 109.
(3) I, p. 134-136.

Le voilà donc en route pour la Mingrélie sur un bateau chargé des marchandises les plus diverses : métaux, tissus, vêtements, épiceries, outils de toute nature ; « tout ce qui est le plus nécessaire à la vie » résume Chardin après une longue énumération. Une centaine de personnes étaient à bord. Le vaisseau s'arrêtait sur divers points de la côte pour échanger ses marchandises contre les produits du pays.

C'est pour le voyageur l'occasion de parler des Tcherkesses « ces barbares demis-nus et avides, à l'air de brigands, qui fondent de leurs montagnes et avec qui on négocie les armes à la main ». On reçoit d'eux « des personnes de tout sexe et de tout âge, du miel, de la cire, du cuir, des peaux de chacal » p. 146.

Arrivé au point de débarquement, Chardin dépeint le pays et les habitants. Ses descriptions précises et curieuses ont retenu l'attention par leur abondance de détails. Les productions d'un sol naturellement fertile sont variées et abondantes ; quant à la population, Chardin lui prête tous les vices. L'histoire des personnages de Mingrélie et des pays voisins est un tissu de trahisons, d'adultères, d'intrigues et de meurtres. Dans leurs querelles intérieures, ils font appel à la Turquie et à la Perse. Chardin y voit « cent barbares tragédies, toutes pleines de turpitudes et d'inhumanités (1). Un dépeuplement s'ensuit qui résulte des guerres et du nombre de personnes, 12.000 par an, livrées aux Mahométans, par vente ou par troc (2). Les Circassiens sont recherchés pour leurs qualités physiques « le plus beau peuple du monde » et Chardin remarque encore : « Le sang de Mingrélie est fort beau, les hommes sont bien faits, les femmes sont très belles (3) ». La beauté de cette race, la pure race caucasique, est sans doute frappante, car il dit ailleurs : « Le sang de Géorgie est le plus beau de l'Orient, et je puis dire du monde ». Ces avantages physiques sont loin de s'accompagner de qualités morales. « Les Géorgiens ont naturellement beaucoup d'esprit, mais l'éducation qu'on leur donne étant fort méchante et n'ayant que de mauvais exemples ils deviennent très ignorants et très vicieux... Outre les vices de l'esprit, ils ont ceux de la sen-

(1) I, p. 378-400.

(2) I, p. 183. Montesquieu s'est sans doute inspiré de Chardin dans le passage suivant : « ...La Colchide qui n'est plus qu'une vaste forêt, où le peuple diminue tous les jours, ne défend sa liberté que pour se vendre en détail aux Turcs et aux Persans. » *Esprit des lois*, chap. 5.

(3) I, p. 152 et 169.

sualité... les gens d'église comme les autres » (1). Ainsi ces populations si bien dotées au point de vue physique, dont Chardin relève avec admiration l'attrait extérieur et l'agrément de la personne, se placent tout au bas de l'échelle morale, puisqu'elles joignent aux mœurs les plus relâchées, la ruse, la violence et le pillage. Le contraste est saisissant.

Si les Tcherkesses ont eu autrefois quelque teinture de christianisme, elle a disparu « ces peuples sont tout à fait sauvages, ils n'ont aucune religion, pas même la naturelle » (2).

Quant aux habitants de Mingrélie ils font profession de christianisme, mais ce n'est qu'une forme vide. Chardin n'a « discouru de religion avec aucun Mingrélien, n'en ayant trouvé aucun qui sût ce que c'est que religion, loi, péché, sacrement et service divin. Des prêtres et des évêques font les cérémonies ecclésiastiques, ils disent la messe et ils baptisent, à quoi jamais personne n'assiste, faute de dévotion » (3). Il reproduit la relation d'un missionnaire catholique italien retraçant les pratiques religieuses de ce peuple qui se rattache à l'église grecque.

Les missionnaires catholiques romains venus de Mingrélie un demi-siècle auparavant avaient été accueillis comme médecins, ils eurent beaucoup le succès à cet égard, mais au point de vue religieux ce fut un échec (4). Chardin continuait à jouer le rôle d'un ecclésiastique ; la qualité de religieux constituant quelque peu de sauvegarde dans ce pays, soit parce qu'ils exercent la médecine, soit à cause de leur caractère. « J'avais, dit-il, fait un grand fonds sur les missionnaires théatins qui sont en Mingrélie... Je m'assurais qu'ils auraient une maison où l'on pourrait être en sûreté et qu'ils me feraient promptement passer en Perse » (5). Dans ce but, il se met en rapport avec le préfet des théatins. Sur ces entrefaites, il arrive des fuyards qui annoncent une invasion turque avec pillages et incendies. Le capitaine prend alors la résolution de ramener son navire à Caffa-Théodosia, le point de départ. Chardin, que cette perspective désespère se résoud, malgré les dangers que lui signale le préfet des théa-

(1) II, p. 40-41.
(2) I, p. 147.
(3) I, p. 190.
(4) I, p. 354-355 ; II, p. 8, 83-84.
(5) I, p. 335.

tins, à traverser la Mingrélie et à continuer son voyage vers la Perse. Il avait hâte de quitter le bateau, un cloaque dont il « ne pouvait plus sentir la puanteur ni voir la vie et le commerce infâme qui se faisait dessus » (1). Au moment de son départ le navire renfermait quarante esclaves, hommes, femmes et enfants, troqués ou achetés pour une valeur qui variait de quatre à vingt écus, suivant l'âge et le sexe.

Il devait désormais jouer le rôle d'un pauvre capucin qui faisait partie d'une troupe de six personnes et porter un chétif accoutrement, mais ses gens faisaient une dépense hors de proportion avec cette condition prétendue, ce qui excitait la défiance. Les difficultés et les périls dont on l'avait prévenu allaient bientôt surgir. L'arrivée de cette petite caravane attira l'attention. La princesse de Mingrélie vint chez les théatins, Chardin dut lui rendre visite et porter les cadeaux d'usage. L'issue de l'entrevue « avec une femme en qui il voyait tout ensemble la qualité de souveraine et l'effronterie d'une courtisane » (2) fut telle qu'il craignit à bon droit le pillage de ses marchandises. Il fit creuser dans la chambre d'un religieux une fosse où il mit une caisse de montres et d'horloges garnies de pierreries et une de corail ; dans un coin de l'église un trou où il enterra une cassette contenant 12.000 ducats d'or, dans un autre endroit, il cacha des armes garnies de pierreries et d'autres bijoux, enfin il fit deux paquets cachetés de ses bijoux les plus précieux.

Bien lui prît d'avoir eu ces précautions. Voici une troupe d'hommes à pied ou à cheval, une trentaine, tous armés. On se saisit de Chardin et de ses domestiques, il avait pu heureusement jeter dans les broussailles ses deux paquets, une valeur de 25.000 écus. Après l'avoir malmené ainsi que ses gens et menacé de mort, on fouille les coffres où étaient ses bagages « tout ce qui plait à ses agresseurs est pris, mais ce pillage était insignifiant à côté de ce qui échappait et qui ne représentait guère que 400 écus » (3).

Il note au passage que le prince était de connivence avec les voleurs, car il eut le tiers de la prise pour sa part.

L'invasion turque répandait l'épouvante, tout le monde prit la fuite pour se cacher dans les forêts, les religieux comme les autres. Le pays livré à la dévastation et au pillage

(1) I, p. 344.
(2) I, p. 364.
(3) I, p. 365-373.

fut encore chargé d'un tribut en argent et en esclaves qu'on se procurait en prenant un enfant dans chaque famille où il s'en trouvait quatre. Il serait long de raconter les épreuves et les dangers courus « Je périssais tous les jours d'angoisse et de disette » (1). Depuis l'entrée en Mingrélie, son voyage avait été une suite de périls et de pièges, il avait hâte de sortir de ce coupe-gorge et se résolut à passer en Géorgie avec ce qui lui restait de richesses. «J'emportai avec moi, dit-il, cent mille livres en pierreries et huit cents pistoles en or, avec le peu de hardes qui m'étaient restées. » Son cœur se dilata lorsqu'il eut franchi la frontière. « Je commençai alors à respirer et à reprendre quelque tranquillité d'esprit. Il y avait cinq mois que j'étais en des agitations et des angoisses horribles... J'en revenais ce jour-là et je sentais avec un plaisir qu'on ne peut dire mon cœur se remettre au large. Je montais le mont Caucase avec une légèreté qui surprenait mes crocheteurs. Qu'on est léger quand on n'a pas le cœur chargé ! Il me semblait qu'on m'avait ôté une montagne de dessus le corps » (2).

Il dépeint d'une façon pittoresque sa traversée des montagnes, des contreforts du Caucase, qu'il imagine être la plus haute montagne du monde, tout au moins de l'Asie. Une fois parvenu en région habitée où il trouve une hospitalité gratuite, il a peine à exprimer son bonheur. « Je mangeais avec une avidité de loup, et ne pouvais me rassasier que pour deux ou trois heures. On peut penser en quelle inanition j'étais tombé en Mingrélie, durant trois mois que je n'y avais pas eu de pain, et que j'y avais été sous le fléau de la disette et la crainte des plus grands maux. J'étais revenu, grâce à Dieu, à la sûreté et à l'abondance, et, du détestable pays où je ne pouvais avoir à manger pour de l'argent, en un pays où l'on me donnait à manger pour rien. Il faut avoir été en ces extrémités pour concevoir le plaisir qu'on sent par un si heureux changement » (3).

Il raconte ensuite sa route à la manière de Xénophon dans la *Retraite des dix-mille :* localités traversées, distances parcourues, rencontre de plaines, de rivières ou de montagnes, avec le caractère du pays. Il arrive enfin dans un établissement religieux, une maison de capucins italiens missionnaires de la Propagation de la foi. Là il révèle son identité et

(1) I, p. 408.
(2) I, p. 437-438.
(3) I, p. 445.

demande conseil pour les richesses laissées et cachées en Mingrélie. On l'engage à se rendre à Tiflis, la capitale de la Géorgie, afin de voir le préfet de la congrégation et de connaître son avis sur une affaire si épineuse. Pleins de bonne volonté les capucins lui proposèrent un frère laïque. habile médecin et connaissant bien le pays, pour une entreprise future, si toutefois le préfet y consentait. Celui-ci, fort bien disposé, donna son assentiment. Il offrit même, pour le cas où Chardin voudrait retourner en Mingrélie, d'adjoindre à l'expédition un homme de confiance qui connaissait la région par le détail. Chardin devait passer pour un théatin venu de Mingrélie afin de demander du secours en faveur de ses frères que la guerre avait rendus misérables, et qui y retournait. Ici se place un trait de générosité de son caractère. Un homme de sa suite, de Mingrélie à Tiflis, s'était montré d'une perfidie singulière en cours de route, il l'avait dénoncé pour le faire retenir prisonnier. Les capucins, avertis de cette trahison, voulaient jeter le coupable en prison ; Chardin, reconnaissant des délivrances passées, préféra le pardon. Cette magnanimité risqua de lui être fatale car, un peu plus tard, le traître chercha une nouvelle occasion de le perdre (1).

Résolu à recouvrer ce qu'il avait laissé derrière lui, Chardin organisa une petite caravane composée de cinq personnes et quatre chevaux, les deux religieux, deux voituriers et lui-même. Les voici en route en hiver dans les montagnes, avec la neige, le froid et le mauvais temps. Il s'arrête le 1er janvier 1673, par des égards de dévotion, tandis que les autres continuent le voyage. L'expédition fut heureuse, elle était de retour un mois plus tard et rapportait les trésors cachés et abandonnés lors de la fuite de Mingrélie. Aussi Chardin exprime-t-il sa reconnaissance. « Mon camarade et moi, nous ne pûmes aller souper qu'après nous être bien entretenus de tous ces malheurs, dont ce que j'ai raconté n'est qu'une partie, et après avoir dit à Dieu, par des soupirs ardents, ce que nous sentions pour ses bontés infinies, pour son tout-puissant secours, et pour sa délivrance miraculeuse. Nous n'en attendions point de semblable, lorsque nous étions dans l'angoisse. En effet, qui eût espéré de tout sauver, lorsque de tout côté, nous étions en danger de tout perdre ? » (2).

Chardin manquerait à son habitude s'il ne décrivait pas

---

(1) II, p. 5-6, 9 et 20.
(2) II, p. 27.

la Géorgie et Tiflis, sa capitale, après en avoir fait l'histoire. Il remarque les Géorgiens, tout comme les Mingréliens s'ils ont reçu le christianisme en ont « perdu tout l'esprit, ils n'ont rien de chrétien que le nom » (1). Tiflis renferme de nombreuses églises, mais point de mosquée, quoique le pays fasse partie d'un empire mahométan. Il rend visite au vice-roi, tant pour lui offrir les présents d'usage que pour donner connaissance des lettres-patentes du roi de Perse dont dépendait la Géorgie. De plus, les capucins, chez qui il demeurait, étaient désireux de l'introduire auprès du prince, ils ne pouvaient que bénéficier du crédit de leur hôte. L'entrevue lui valut une invitation dont il décrit la splendeur ; il quitta Tiflis en la compagnie et sous la protection d'un officier du vice-roi.

Le voyage fut souvent pénible c'était en mars, il se trouve « demi-mort de froid et de dysentrie » (2). Ces inconvénients n'entravent guère l'activité de son esprit : coutumes, mœurs, ressources des pays traversés, remarques géographiques et historiques s'entremêlent dans son récit. Il arrive à Erivan, la capitale de l'Arménie, il en indique les mœurs fort libres « qu'il faut attribuer à la luxure de ces pays chauds dont l'aiguillon est plus perçant que dans les autres » (3).

Il rend visite au patriarche arménien, « son clergé est fort simoniaque aussi bien que celui des autres sectes de l'Orient » (4). Il va chez le gouverneur qui cherche à obtenir au plus bas prix des bijoux convoités et d'autres dont il soupçonne l'existence. Il en résulte un marchandage où l'astuce orientale se donne carrière, ce qui fait dire à Chardin : « On ne peut croire les caresses, la flatterie, l'engageant et agréable procédé avec quoi les grands en usent en Perse pour leurs intérêts, quelque légers qu'ils soient. Ils agissent avec une si grande apparence de sincérité qu'il faut bien connaître le génie du pays et de la cour pour n'être pas leur dupe » (5).

Nous ne le suivrons pas jusqu'à Ispahan, la capitale de la Perse ; au cours du voyage rien n'échappe à sa curiosité et il prend plaisir à en faire le récit. Il arrivait à Ispahan le 24 juin de cette année 1673. Avec son associé il va loger au couvent des capucins où un sac de lettres l'attendait. Son

(1) II, p. 44.
(2) II, p. 158.
(3) II, p. 212.
(4) II, p. 243.
(5) II, p. 353.

premier soin est de s'informer du roi, de la cour et de l'état des affaires. La situation s'était bien modifiée pendant les six années de son absence. Le roi qui lui avait fait de si importantes commandes de joyaux, bijoux et précieux objets de luxe, était mort ; le fils qui lui succédait était d'une humeur fort différente, il avait éloigné beaucoup des ministres et officiers du règne précédent. Chardin commença par se mettre en rapport avec l'entourage du prince régnant.

Son récit fait assister à de curieuses scènes d'affaires touchant le nombre de bijoux acceptés et leur valeur, toute une stratégie mercantile où la rouerie des ministres acheteurs pour le compte du roi épuise tous les procédés : cajoleries, séductions, promesses et menaces, pour obtenir les marchandises à un prix bien inférieur à celui que Chardin avait fixé ; vingt-cinq pour cent de bénéfice seulement, en quoi « il souffrait beaucoup de perte, considérant les frais d'un si long voyage » (1). Il remarque à ce propos : « Je m'étonnais qu'un si grand ministre, ayant tant d'affaires à traiter, et de si importantes, eût tant de temps de reste pour jouer un personnage si peu sortable à sa dignité ; mais tout est geste et fiction, à force d'art et de finesse, dans ces cours orientales » (2). Le monarque n'apparaît pas sous un jour plus avantageux, bien au contraire. C'est un despote dont l'ivresse brutale se déploie en cruauté arbitraire, en facéties insultantes, en châtiments sans mesure et dont les caprices défient toute conjecture et toute raison (3). Après avoir raconté en détail ses négociations d'affaires, Chardin s'en excuse et ajoute : « Ces sortes de narrations font mieux connaître le génie du pays que les plus exactes descriptions. On procède avec autant de mesquinerie et de bassesses dans tous les états orientaux » (4). Cette conduite s'explique peut-être par la servilité des agents du pouvoir. Sitôt le marché conclu, le ministre dont « le visage gai et serein est changé en instant du blanc au noir, dit à Chardin : « J'ai été obligé d'en user avec vous pour l'avantage du roi dont j'ai l'honneur d'avoir les biens en maniement. Outre cela, j'ai une tête à perdre. »

Nous ne suivrons pas Chardin dans les réceptions d'ambassadeurs, non plus que dans l'historique des établissements commerciaux fondés par les Portugais, les Anglais et

(1) III, p. 117.
(2) III, p. 113.
(3) Voir III, p. 27, 29, 115, 116, 121.
(4) III, p. 153.

les Hollandais. Pendant un siècle les premiers avaient été en Orient les seuls occupants européens. « Les Portugais ont été, durant quelque cent ans, les maîtres de toutes les Indes » (1). Les Anglais qui apparaissent plus tard, vers 1613 (2), leur font concurrence ; puis viennent les Hollandais que de l'avis de Chardin, sont particulièrement rusés « les plus fins marchands du monde » (3), après avoir pratiqué le *dumping* pour ruiner leurs rivaux. Son récit s'interrompt pour décrire la Perse, il « traite du naturel, des mœurs et des manières du peuple, de son industrie, des sciences et des arts libéraux, du gouvernement politique, militaire et civil, de la religion » (4). Laissant de côté cette partie de son ouvrage, la plus étendue, nous allons le retrouver au début de l'année 1674. Il était resté jusque-là dans la capitale pour terminer le règlement des marchandises qu'il avait fournies, et pour des raisons de convenance commerciale. Il ne manque pas de consigner ses remarques sur les personnes, les événements et les relations d'affaires avec les différents pays de l'Europe.

Il avait demandé d'être payé par l'intermédiaire d'un établissement hollandais situé à Bandar-Abbas, un port à l'entrée du golfe Persique. De là il songeait à s'embarquer pour les Indes où le portait son goût des voyages. Au cours de son récit, il laisse tomber un détail du plus haut intérêt, car il nous apprend l'existence d'une colonie française à Ispahan. « Je commençai, dit-il, l'année 1674 en la compagnie des protestants français qui sont établis dans cette ville-là. Nous fîmes nos dévotions ensemble, et je rendis grâces à Dieu de toutes les affections de mon âme, de sa protection puissante qui par mer et par terre me garantissait de tout mal depuis vingt ans, et qui m'avait gardé l'année passée sur la mer Noire et en Mingrélie des plus grands dangers où l'on puisse tomber... J'implorai son soin paternel sur moi durant la nouvelle année. » (5).

Il se mettait en route le 2 février, avec l'intention de passer par Persépolis, l'ancienne capitale de la Perse. Il voulait rapporter une image fidèle des monuments de cette ville fameuse, un peintre faisait partie de l'expédition ; ce détail prouve la grandeur et l'étendue des conceptions de Chardin

(1) III, p. 138.
(2) III, p. 205.
(3) IX, p. 68 et 139.
(4) III p. 255.
(5) VIII, p. 173.

qui raconte : « C'était la troisième fois que j'y allais, et la seconde fois que j'y menais un peintre. J'en avais un avec moi dans mon premier voyage, l'année 1666, mais je n'étais pas satisfait de ses desseins » (1). Les observations, sur les lieux et sur les personne, en cours de voyage, montrent, qu'à notre époque, Chardin aurait fait un excellent correspondant de journaux. Il fit preuve d'endurance en cours de route par le froid et la neige. Il arrivait à Bander-Abassi le 13 mars, et prenait contact avec la compagnie française des Indes Orientales où il était reçu par un compatriote. Le climat en est si mauvais que les gens du pays sont « jaunes et hâves dès l'âge de vingt ans et s'affaiblissent dès l'âge de trente » (2).

Le séjour en cet endroit malsain menaçait d'être funeste à tous, il renonça à y attendre un navire pour passer aux Indes et se décida à retourner à Ispahan. Il partit le 26 mai déjà atteint par le mal qui se déclara en cours de route avec violence. Soigné par un médecin possédant l'expérience de cette maladie du pays, il recouvra la santé, en gardant quelque trace du mal qui avait failli l'emporter : une faiblesse de jambe « avec douleurs fort âpres durant l'hiver » (3), qui se dissipèrent quatre ans plus tard, lors de son séjour aux Indes, grâce à la chaleur du pays. Il arrivait dans la capitale le 2 juillet « fatigué et abattu autant qu'on le peut être (4).

Son séjour s'y prolongea quoique la cour ne séjournât pas alors à Ispahan. Il n'était bruit que de l'humeur despotique du roi, de ses excès de vin, de sa cruauté, des intrigues du sérail, ce qui ne détourne pas Chardin de s'intéresser aux livres sacrés des musulmans, à leurs croyances et à leurs coutumes ; non plus qu'à l'origine, à l'importance et au déclin de l'influence des Portugais, de même qu'à leurs tentatives malheureuses de pénétrer au Japon. Chardin partait d'Ispahan le 18 mai 1675, pour aller retrouver la cour, ce qui l'amène à reprendre le récit de ses relations commerciales pour le compte du roi, avec les difficultés que lui consent l'astuce et la vénalité du ministère (5). Il revient à Ispahan le 7 octobre 1675 et, quoique très faible, en part presque aussitôt en litière (6) pour Bander-Abassi où il

(1) VIII, p. 242.
(2) VIII, p. 512.
(3) IX, p. 91.
(4) IX, p. 91.
(5) IX, p. 350-357.
(6) IX, p. 369.

arrivait le 22 octobre afin de s'embarquer pour les Indes.

Ici s'interrompt brusquement son journal. Il espérait alors se rendre en Perse pour la troisième fois (1) ; dans une autre occasion, au cours de l'année 1674, il avait noté que son départ pour les Indes avait eu lieu quatre ans plus tard et, comme on a vu plus haut, sa préface dit expressément qu'il est demeuré en Perse de 1671 à 1677 (2). Les renseignements pour le suivre de plus près manquent. Le récit fait par Chardin du couronnement de Soleïmaan, troisième roi de Perse, débute par une épître à Louis XIV dans laquelle il annonce le projet d'un second voyage aux Indes (3). Comme cette épître n'est pas datée, on n'en peut rien conclure.

Nous avons peu de renseignements sur la fin de sa carrière. Suivant un biographe, arrivé à Susate au commencement de 1678, il quitta cette ville à la fin de l'année suivante et revint sans doute en Europe par mer, puisqu'il dit avoir vu des Hottentots, ce qui le fait passer par le Cap de Bonne-Espérance. Prévoyant la tempête qui allait s'abattre sur ses coreligionnaires déjà très éprouvés, il se rendit à Londres où il arriva le 14 avril 1681 (4). Dix jours plus tard, le roi Charles II lui remettait la décoration avec le titre de *chevalier*. Le même jour, il épousait la fille d'un conseiller du Parlement de Normandie, Ester Peigné, probablement originaire de Dieppe et réfugiée à Londres. Elle mourut en 1691 (5), Chardin lui a donc survécu plus de vingt ans. Il reçut bientôt une autre distinction, Charles II le nomma son plénipotentiaire auprès des Etats de Hollande ; la Compagnie des Indes orientales le choisit pour son agent auprès des mêmes Etats. C'est en ce temps qu'il contribua à la délivrance d'un ministre de Montauban arrêté sur mer, alors qu'il s'enfuyait en Hollande, par les pirates barbaresques et emmené captif à Alger (6).

Il avait dédié son ouvrage, dont la première édition parut en 1686, au roi d'Angleterre Jacques II. Le discours de dédicace exprime à l'égard de ce monarque une admiration si excessive et si exagérée qu'elle fait croire que Chardin a

(1) X, p. 139.

(2) I, p. XXVIII.

(3) IX, p. 382.

(4) Faut-il lire avril ou bien août ? Tandis que notre biographie écrit avril, le *Bulletin d'histoire du protestantisme* écrit août. Il peut y avoir une confusion de lecture.

(5) *Bulletin hist. prot.* 1893, p. 301.

(6) *Bulletin hist. prot.* 1878, p. 354.

rapporté d'Orient quelque chose de l'adulation dont il avait pu être témoin. Il s'éteignait près de Londres le 26 janvier 1713, n'ayant pas encore atteint l'âge de soixante-dix ans, en laissant un récit de voyages qui demeure son principal titre de gloire aux yeux de la postérité.

La religion a tenu une grande place dans sa vie ; elle a modifié le cours de son existence en provoquant son établissement à l'étranger. Il s'en explique ouvertement dès les premières lignes de son récit. « J'avais trouvé à mon retour en France, que la religion dans laquelle j'ai été élevé m'éloignait de toute sorte d'emplois, et qu'il fallait ou en changer, ou renoncer à tout ce qu'on appelle honneurs et avancement. Chacun de ces partis me paraissait dur ; on n'est pas libre de croire ce qu'on veut » (1). Son activité commerciale en a reçu une couleur particulière, sa profession en a été comme parfumée, car elle n'a pas été réduite au seul désir de lucre. Le besoin religieux se montre dans le domaine de la pensée et l'on peut dire qu'il a eu deux passions intellectuelles, l'une touchant la Perse et l'autre touchant l'Ecriture sainte. « Je vais, dit-il, dans sa Préface, m'appliquer à la publication de ma *Géographie persane*, de mon *Abrégé de l'histoire de la Perse*, et de mes *Notes sur divers endroits de l'Ecriture sainte*. L'intelligence d'un fort grand nombre de passages dépend de la connaissance des pays orientaux, car l'Orient est la scène des faits historiques de la Bible » (2).

La piété l'a encouragé et soutenu dans les périls de son aventureuse carrière, il ne se lasse pas de marquer l'intervention divine aux heures les plus critiques. Au début de son voyage, alors qu'il craignait d'être arrêté, il remarque : « Dieu, dont j'ai toujours senti le secours en mes plus grands besoins, me fit voir un chemin tout prêt pour me tirer sûrement de Constantinople » (3). Plus tard, embarrassé dans des complications aussi dangereuses qu'inextricables, il déclare : « J'étais dans une si profonde angoisse que j'y devais abimer. Dieu néanmoins m'en tira par sa grâce, il me fortifia le courage » (4). Après avoir retrouvé des pierres précieuses qu'il croyait perdues : « On peut ju-

(1) I, p. 1.

(2) I, p. XLIV et XXXI. Les travaux dont Chardin donne les titres n'ont pas été publiés. Les manuscrits existent peut-être, égarés dans quelque bibliothèque.

(3) I, p. 109.

(4) I, p. 338.

ger le changement que fit en mon âme cet agréable retour. La consolation qu'il me donna ne vint point d'avoir recouvré vingt-cinq mille écus, mais de voir le soin que Dieu prenait de moi, sa bonté, sa présence et son secours » (1). A la nouvelle qui lui parvient que sept mille pistoles enterrées dans une église pillée ensuite sont retrouvées intactes, il s'écrie : « Je la regardai comme une nouvelle marque de l'assistance dont le Seigneur me favorisait » (2). On a vu qu'il a commencé les années 1673 et 1674 par des « actes de dévotion ». Lorsque, arrivé à Tiflis, il se sent en sûreté, son âme s'épanche en accents de reconnaissance. « Nous ne pûmes aller souper qu'après nous être entretenus de tous ces malheurs dont je n'ai raconté qu'une partie, et qu'après avoir dit à Dieu, par des soupirs ardents, ce que nous sentions pour ses bontés infinies, pour son tout puissant secours et pour sa délivrance miraculeuse. » (3).

Son récit accorde une place importante aux religions des pays qu'il traverse, il s'arrête longuement sur leurs coutumes, il consacre de nombreuses pages au mahométisme. A cette époque tout le monde était plus ou moins féru de théologie ; Chardin n'a garde d'oublier cette matière, bien qu'il se défende d'y toucher. Il mentionne la doctrine des Arméniens sur la nature du Christ et sur l'Eucharistie. Quant aux chrétiens de Géorgie, leur ignorance et le dérèglement le leurs mœurs l'amènent à dire que ce sont des chrétiens qui « ont perdu tout l'esprit du christianisme » (4). Les habitants de la Mingrélie portent aussi le titre de chrétiens, et chez eux à la grossièreté s'ajoutent la férocité et l'instinct du brigandage, comme il a été dit plus haut.

En terminant l'exposé d'une vie qui compte tant d'efforts, de dangers et d'aventures, il apparaît bien que ces difficultés n'ont pas été affrontées, ni ces peines supportées uniquement par l'amour du lucre. Le désir de gagner a joué son rôle, mais il y avait autre chose chez Chardin : l'amour des voyages, le besoin de sortir des sentiers battus, la curiosité intellectuelle, le désir de faire du nouveau et d'accroître l'influence française. La France, si grande en Europe, est presque ignorée en Orient. Les Portugais vont

(1) I, p. 372.
(2) I, p. 411.
(3) II, p. 27.
(4) II, p. 44.

s'effaçant, les Anglais et les Hollandais jouent un rôle par leur commerce, tandis que notre pays est à l'arrière plan. Chardin voudrait voir la France tenir une place digne d'elle et il y a travaillé de tout son pouvoir. Observateur pénétrant, esprit judicieux et sagace, il est attentif à ce qu'il rencontre et il en prend note : les villes et leurs monuments, les hommes et leurs mœurs, la religion et les coutumes deviennent les matériaux de son ouvrage. On voit le despotisme sans bornes d'un potentat adonné à la boisson, (1), ses caprices sanguinaires, comment s'unissent chez lui la cruauté et la luxure — deux maux que rattache toujours un lien mystérieux et inexplicable — ; on voit chez les grands la ruse et l'ambition ; on s'instruit du caractère des habitants et des productions du sol. Il constate le rapport entre le climat et la disposition des esprits, il estime que « les mœurs des peuples suivent ordinairement leur religion » (2). Par ces vues nouvelles il a parfois inspiré Montesquieu comme on l'a reconnu (3).

Faut-il rappeler que Tavernier (1605-1686), prédécesseur de Chardin d'une génération, voyageur en Orient lui aussi, auteur également d'une relation estimée, s'est expatrié pour cause de religion, non en Angleterre, mais dans le Brandebourg. De quels hommes et de quelles forces la France ne s'est-elle pas privée ?

P. Beuzart.

(1) Montesquieu, *Lettres persannes*, la 33e. « Si quelque chose a flétri la vie et la réputation de nos monarques, ç'a été leur intempérance, c'est la source la plus enmpoisonnée de leurs injustices et de leurs cruautés. »

(2) IX, p. 385.

(3) *De l'Esprit des lois*, livre XIV, chap. 2. Combien les hommes sont différents dans les divers climats. C'est apparemment chez Chardin qu'il a trouvé les noms des dix mois dont il a daté les *Lettres persanes*.

DOCUMENTS

A propos de l'Affaire de la rue Saint-Jacques (4-5 septembre 1557). — Un rapport présenté par l'Eglise de Paris à la délégation helvétique.

M. Henri Meylan, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Lausanne, avait bien voulu nous communiquer trois documents, en tout ou partie de la main de Th. de Bèze. Ils sont extraits des Archives d'Etat de Zurich (E II 341). Deux d'entre eux (E II 341, fol. 3580-3581 et 3587-3589) datent respectivement du printemps ou du mois de septembre 1557 ; Bèze s'y constitue le porte-parole de ceux qui désiraient solliciter des cités évangéliques de Suisse l'envoi de députation auprès de Henri II pour intercéder en faveur des protestants persécutés dans les vallées du Piémont, puis à Paris lors de l'assemblée dite « de la rue Saint-Jacques ». Or, nous nous sommes aperçu que le troisième (E II 341, f. 3582-3583) est un rapport inédit présenté par l'Eglise de Paris aux ambassadeurs helvétiques parvenus dans cette ville à la fin d'octobre 1557, afin de s'acquitter de cette mission. Ce rapport, dans l'état où les archives zurichoises le conservent, a peut-être été copié de la main de Théodore de Bèze, qui ne faisait pas partie lui-même de la députation ; en tout cas, une note liminaire autographe, apposée par le réformateur zurichois Henri Bullinger, lui confère un caractère d'indiscutable authenticité.

Il donne, de l'Affaire de la rue Saint-Jacques, un récit circonstancié, de nature à compléter utilement ce qu'on en sait déjà. Il a la valeur directe d'un message. A ces titres divers, il semble digne d'intéresser les lecteurs du *Bulletin*. Nous leur en offrons donc ici la traduction et le texte original.

Fernand Aubert.

Note autographe liminaire de Bullinger :

Les ambassadeurs des quatre cités, — Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse, — partis à cheval pour la France le 10 octobre 1557 afin d'intercéder auprès du Roi (Henri II) en faveur de leurs coreligionnaires prisonniers, arrivèrent à Paris à la fin du mois. C'est là que leurs coreligionnaires leur remirent, avant qu'ils ne se présentent au Roi, la note suivante :

Rapport de l'Eglise de Paris :

Magnifiques Seigneurs,

Heureux de nous conformer à votre désir de connaître les

événements (1) sur lesquels vous comptez attirer l'attention de notre Roi, nous vous présentons un bref récit des impressions que nous avons ressenties et de la férocité des ennemis du Christ. Vous serez édifiés, en particulier, de la manière dont on s'est acharné à ruiner notre malheureuse Eglise. Vous pourrez donc vous opposer aux outrages commis par ceux qui nous calomnient aux yeux de notre Souverain.

Il y a environ deux ans, Dieu a fait éclore, au vu et au su, pour ainsi dire, de la France entière, des germes de la vraie Eglise (telle que le sont toutes les vôtres). Nous avons appris peu à peu combien, malgré leur aspect misérable et de grande faiblesse, Dieu agréait ces débuts. En fort peu de temps, en effet, il fit progresser l'Eglise, à tel point que la moisson du Christ parut n'être nulle part plus abondante. Car la foule qui se rendit dans nos assemblées comprenait non seulement des gens du peuple et de peu d'instruction, mais encore, — en nombre appréciable, — l'élite de la France, ainsi que beaucoup de nobles et de magistrats ; bref, tous ceux que le papisme commençait à dégoûter. Nos réunions n'étaient dédaignées que par ceux que les cérémonies catholiques éblouissaient jusqu'à les aveugler, ou qui fermaient les yeux afin de pouvoir se repaître de leurs féconds bénéfices sacerdotaux. Jusqu'à maintenant donc. en toute conscience et avec un désir extraordinaire d'agrandir le Royaume de Dieu, nous avons joui de cet inestimable secours d'En-Haut. Car, pendant tout ce temps, la Providence nous a protégés, nous qui étions dans la gueule de lions avides de se gorger de notre sang ; Elle le fera encore, nous en avons la confiance.

Voilà que le 5 septembre, tandis que nous étions réunis, au nombre d'environ quatre cents (2), pour la Cène, quelques prêtres, accompagnés de gens du même bourbier, font irruption et nous observent. Le lendemain au point du jour, comme chacun ren-

---

(1) *Cf.* notamment [J. Crespin], *Histoire des martyrs...* ; — [Th. de Bèze], *Histoire ecclésiastique...* ; — J. W. Baum, *Theodor Beza...*, 1, 1843, p. 295 sq. — A. Coquerel fils, *Précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris...*, 1, 1862, p. 19 sq. — Jules Bonnet, « La Réforme sous Henri II, 1557... » (*Bull. prot. fr.*, xvii, 1868, p. 162-167) ; — *Corpus reformatorum*, xxxvii, 1870, p. lv-lvi et col. 715-720 ; xliv, 1877, *passim*, en part. n°s 2700, 2715, 2716, 2730, 2751, 2754, 2762 ; — Lucien Romier, *Les origines politiques des guerres de religion*, II, Paris 1914, p. 226 n. 1, 248, 252-255, 263-264 ; — Nathanaël Weiss, « L'assemblée de la rue Saint-Jacques, 4-5 septembre 1557 » (*Bull. prot. fr.*, lxv, 1916, p. 195-235 (*cf. ibid.*, p. 246-254, 342-345) ; — John Viénot, *Histoire de la Réforme française des origines à l'Edit de Nantes*, 1926, p. 230-240.

(2) « ...Dans une maison donnant sur la rue Saint-Jacques, adossée par derrière au collège de Sorbonne et appartenant à Pierre Berthomier, chanoine de Chartres et à Jean, son frère, héritiers de Jacques Berthomier, conseiller du roi. » (N. Weiss, *art. cit.*, p. 198-199.)

trait chez soi, nous sommes subitement lapidés. Une populace des plus abjectes attaque en armes des personnes non armées et tente d'exercer sur nous toutes sortes de cruautés. Elle pensait sans doute accomplir un brillant exploit en faisant disparaître ou bien en jetant en prison des Luthériens, des hérétiques, des brigands, des assassins : voilà les injures dont ils nous accablaient. Ils nous accusaient en effet de tous les maux, tels que les sièges et les guerres. Parlerons-nous du bruit qui se répandait dans toute la ville, que nous nous étions rassemblés pour des débauches abominables ? Au dire de certains, pour nous livrer aux beuveries et à la goinfrerie. Selon d'autres, afin de battre en brèche l'école des Sorbonistes ; et le reste à l'avenant. Les rumeurs les plus fausses, les plus invraisemblables et les plus grossières étaient avidement accueillies par nos adversaires.

Mais les outrages ne furent pas seulement verbaux. Comme environ cent trente (1) des nôtres n'avaient pas pu, ou pas voulu échapper à la violence bestiale de la populace, ils sont liés, — comme des ennemis, — par ces chenapans, et dépouillés de leur argent, de leurs bagues d'or et objets de ce genre. Des femmes et des jeunes filles, honorables et des meilleures familles, sont insolemment décoiffées ; leurs vêtements sont déchirés. Tous les visages, sans distinction de sexe, de classe ou d'âge. sont souillés de boue. Fort de la connivence, et même de l'approbation des juges, le plus imprudent et le plus malfaisant est félicité le tout premier ; au point que les gens doués de quelque respect humain remarquaient sans peine que tous ces personnages avaient conspiré d'un même élan contre les enfants de Dieu.

Tout d'abord, nous ne pûmes approcher nos frères enfermés dans une noire prison, pour les consoler et nous intéresser à leur détresse (2). Si nous sollicitons un entretien avec eux, nous étions aussitôt taxés d'hérésie ; genre de suspicion difficile à éviter. Et ce n'est pas un seul cerbère, mais plusieurs, intraitables, qui se présentent à nous ; leur haîne indomptable pour la sainte doctrine nous oblige à renoncer à rendre visite à nos frères. D'où bien des souffrances, chaque jour encore, pour eux.

Tandis que des fidèles sont traités d'une façon cruelle et horrible en prison, le Roi choisit une vingtaine de juges, animés avant tout d'une haine ardente pour notre doctrine, et qui.

---

(1) « En tel estat tous furent conduits aux prisons (après avoir esté assiegés en la maison l'espace de six heures) jusques au nombre de six à sept vingts » (Bèze, *Hist. eccl.*, 1, Anvers 1580, p. 120). — *Cf.* la liste de 130 prisonniers, conservée aux Arch. d'Etat de Zurich (Réligions Schulsach. Französ. Angelegenh., I), publ. par L. Romier, *op. cit.*, II, 1914, p. 254 n. 1, puis par N. Weiss, *art. cit.*, p. 200 sq. (*cf. Bull. prot. fr.*, LXV, 1916, p. 342-343, et LXXIII, 1924, p. 118 (in *art.* cité plus loin de Paul-M. Bondois).

(2) Le Châtelet Bèze, *ibid.*

inférieurs aux autres par l'instruction, les dépassent de beaucoup en cruauté. Revêtus donc d'une charge déterminée, ils livrent tout d'abord trois des nôtres (1) au bûcher, pour le seul motif (selon leurs propres termes) qu'ils délaissent la coutume des ancêtres. Ces juges ne se réfèrent à aucune autorité de l'Ecriture : bien plus, confondus par de nombreuses citations, ils ne font qu'exhaler des menaces ; ils les engagent toujours à se rétracter, sous peine du feu et des derniers supplices. Ces trois fidèles répondront qu'ils sont prêts à chanter palinodie (2) s'ils sont convaincus par des témoignages évidents de l'Ecriture. Comme ils persistent dans cette attitude, ils sont brûlés en public, le 26 (3) septembre, après avoir eu la langue tranchée. Deux d'entre eux étaient des anciens (4) de notre Eglise, d'une piété et d'une pureté de mœurs remarquables. Il s'y joignait une femme, d'une réelle noblesse par la naissance et l'esprit ; qui se laissa conduire, — animée d'une ardeur inouïe, — au lieu du supplice, où elle subit un cruel martyre avec une fermeté égale à la sérénité de son visage. Deux autres (5), le 2 octobre, offrirent courageusement au Seigneur un supplice analogue. Il en fut de même, le 23 octobre, de deux jeunes gens (6) imberbes,

(1) Nicolas Clinet, natif de la Saintonge, pédagogue, âgé d'environ soixante ans. — Taurin Gravelle, né à Dreux, avocat en la Cour de Parlement de Paris. C'est lui qui avait offert, en vue de l'assemblée, le local de Pierre Berthomier. C'était un homme jeune. — Damoiselle Philippe de Luns, née à Gas (Gironde), veuve du seigneur de Graveron, âgée d'environ vingt-trois ans. — *Cf.* J. CRESPIN, *op. cit.* Genève 1597, p. 431-432 ; BÈZE, *loc. cit.*, p. 126-129 ; N. WEISS, *art. cit.*, p. 198-206, pl. (p. 207-208), 210-211.

Sur Philippe de Luns, *voyez* aussi Paul-M. BONDOIS, « L'héritage de l'une des victimes de l'Assemblée de la rue Saint-Jacques (1557)... » (*Bull. prot. fr.*, LXXIII, 1924, p. 118-120). Sur elle et sur ses compagnes de captivité, *cf.* en part. lettre de Calvin aux prisonnières de Paris, Genève (septembre 1557) (impr. dans Jules BONNET, *Lettres françaises de Jean Calvin*, 2, 1854, p. 145-149 ; *Corpus reformatorum*, XLIV, 1877, n° 2716).

(2) *Palinodiam canere* [se rétracter].

(3) Le 27, d'après J. CRESPIN, *op. cit.*, p. 432 et BÈZE, *op. cit.*, p. 128. D'après N. WEISS, *art. cit.*, p. 210, il semble que les trois aient été exécutés le dit 27.

(4) *Presbyteri.* « Surueillans, ou anciens, sont ceux qui sont adjoints aux ministres de la parole de Dieu, pour veiller sur les scandales, mettre ordre qu'vn chacun vive sainctement — sans offense de personnes pour recueillir les aumosnes, — les distribuer, pour seruir de conseil aux afaires de l'Eglise — faire que le peuple oye la parole de Dieu » (J. CRESPIN, *op. cit.*, f. 431).

(5) Nicolas de Cène, natif de Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), médecin. — Pierre Gabart, né à Saint-Georges de Montaigu (Vendée), « solliciteur du procès », âgé de plus de trente ans. — *Cf.* J. CRESPIN, *op. cit.*, p. 432-433 ; BÈZE, *op. cit.*, p. 129-131 ; N. WEISS, art. cit., p. 215-216.

(6) François Rebéziès, né à Astaffert (Lot-et-Garonne) ; Frédéric

doués des mêmes sentiments et de la même fidélité ; l'un de dix-huit ans, l'autre un peu plus âgé. Etranglés puis brûlés, ils émurent la pitié même de papistes, honteux de ce que l'on suppliciât avec tant de cruelle sauvagerie des adolescents sur le visage de qui on lisait l'honnête naturel et la franchise du cœur.

Telle est la férocité dont ces gens ont usé à l'égard de nos frères.

Or, ils nous menacent encore de choses pires, si Dieu, par votre intervention ou par un autre moyen ne met un frein à leur audace et à leur cruauté.

Telle est l'ineptie de ceux auxquels notre Roi a confié le soin d'émettre un jugement sur nous, qu'ils n'attachent pas plus d'importance à la Parole de Dieu qu'à un texte profane, et beaucoup moins qu'aux décrets des papes et aux inventions de leurs disciples. Etant donné la hauteur de vos vues, votre autorité vous vaudra de démontrer sans peine à notre Souverain combien on s'éloigne ainsi du but, et on s'inonde de ténèbres au lieu de la lumière.

Voilà, souverainement narré, l'essentiel des choses dont il convient, à notre avis, d'informer notre Roi, afin de veiller en quelque mesure à la tranquillité de notre Eglise. Dans votre sagesse, vous pourrez ajouter ou supprimer ce qui vous conviendra.

Par Jésus-Christ notre médiateur, nous demandons à Dieu de donner un heureux résultat à votre ambassade (1), de sauvegarder toujours votre autorité, et de vous combler surabondamment de ses grâces.

Note autographe de Bullinger (2)
(texte original en dialecte zurichois)

Alls uff den 10 oct. (1557) (3) die botten der 4 orten Zürych, Bernn, Basel und Schaffhusen verritend uff Franckrych für die gefangnen glœubigen den Kœnig ze bitten, Kamend sy zou end des monats gen Parys. Da überantwortend die glœubigen inen nachfolgende in geschrifft ee dann sy für den Keunig Kamend.

Danville, natif d'Oloron en Béarn. « Tous deux escoliers estudians à Paris », et âgés de dix-neuf à vingt ans environ. — *Cf.* Bèze, *op. cit.*, p. 131-132 ; J. Crespin, *op. cit.*, p. 434-437 ; N. Weiss, *art. cit.*, p. 216-217.

(1) Sur cette ambassade, *cf. en part.* Jules Bonnet, *art. cit.* ; — *Corpus reformatorum*, xliv, 1870, *passim* ; — L. Romier, *op. cit.*, II, 1914, p. 226-229, 263-264 ; — N. Weiss, *art. cit.*, p. 217 sq. (*cf. Bull. prot. fr.*, lxv, 1916, p. 248-250, 342-345 ; — *Guillaume Farel... biogr. nouvelle... par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs de Suisse, de France et d'Italie...* Neuchâtel — Paris 1930, p. 664-666 (*in art.* de Louis Aubert). — Parmi les mss. : « Summa supplicationis ad civitates Helveticas » (Arch. d'Etat de Zurich, E II 341, fol. 3580-3581).

(2) Nous sommes redevable de la lecture et de la transcription de cette note à l'obligeance de M. Antoine Largiadèr, archiviste d'Etat de Zurich.

(3) Date apposée d'une autre main, au-dessus de la ligne.

Texte original latin du Rapport de l'Eglise de Paris

Magnificentissimi et Illustrissimi Viri principes, cum visum fuerit vestræ humanitati a nobis certiores fieri earum rerum de quibus vestra pietas Regem nostrum admonere constituit, nihil nobis optatius contingere potuit, quam iussis vestris obtemperate. Audiet igitur vestra clementia affectionum nostrarum, simulque immanitatis hostium Christi brevem narrationem, ut instructiores et certiores eorum omnium quæ gesta sunt, et quam immerito Ecclesia nostra misera profligata sit, insultus nos calumniantium apud Principem nostrum reprimere possitis. Primum igitur Dominatio vestra intelliget, a biennio fere Dominum Deum in hac urbe quasi in totius Galiae luce et oculis, verae Ecclesiæ (quales sunt vestræ omnes) seminaria quaedam sibi collegisse. Haec initia etsi tenuia et valde imbecilla videbantur, paulatim tamen res ipsa nos docuit quam essent haec Deo grata et placentia. Sua etenim providentia tantum brevissimo tempore Ecclesiæ nostræ dedit incrementum, ut nullibi uberior Christi messis esse videretur. Confluebant enim catervatim in nostros cœtus, non modo plebei homines et semidocti, sed et primores Gallarum non pauci, nobiles quamplurimi, togati infiniti, et ut breve faciam, omnes quibus iam fœtere incipiebat papatus. Hii soli nostras congregationes despiciebant, vel quibus papisticæ ceremoniæ in tantum aciem oculorum perstringebant ut omnino cœcutirent, vel certe qui sponte oculis suis velum obducebant, ut interea ex opimis suis sacerdotiis saginatentur. Ad hoc usque tempus igitur hoc summo et inæstimabili Dei beneficio usi et freti sumus, non sine maxima conscientiarum nostrarum tranquillitate, et incredibili amplificandi Regni Dei desyderio. In quo Dei nostri providentia valde admirabilis emicuit, qui nos in mediis faucibus leonum, nihil aliud quam cruore nostro expleri cupientium, tam diu servavit, atque (ut confidimus) deinceps servabit. Ecce autem Nonis Septembris cum ad Cœnam Domini celebrandam fere quadringenti cogeremar, sacrificuli aliquot, cum aliis eiusdem fecis et farinæ hominibus introeuntes nos observarunt. Postridie summo diluculo cum singuli sese in suas ædes reciperent, statim in egressu lapidibus obruimur. Colluvies quædam interim abiectissimorum et perditissimorum hominum ex plebe coit, armatique inermes aggrediuntur, atque omnem immanitatem et crudelitatem in nos exercere conantur. Præclarum nempe facinus se perpetraturos existimantes, si Lutheranos, hæreticos, latrones, sicarios (his enim conviciis nos incessebant) de medio sustulissent, vel in carcerem detrusissent. Nos enim esse causam obsidionum urbium, bellorum, et omnium malorum exitialium, criminabantur. Quid quod fama pervagabatur totam urbem, nos ad nefandas et incestas libidines exercendas coivisse ? Pars, ut compotationibus et gulæ indulgeremus in eum nos isse conventum affirmabant. Alii, ut Sorbonistarum scholam everteremus. Alii aliud comminiscebantur. Nihil tam absonum, incredibire, et inhumanum de nobis dici poterat, quod avide ab hostibus nostris non exciperetur. Sed an solis verborum conviciis nos insectati sunt ? Minime vero, magnifici et piissimi Domini. Cum ex nostris fere centum et triginta vim istam belluinam plebis evadere aut non potuissent aut voluissent, vinciuntur hostiliter ab his nebulonibus, pecunia annulisque aureis, et id genus supellectilis, spoliuntur. Honestissimis et nobilissimis matronis et puellis velamentum capitis palam et impudenter detrahitur, vestes proscinduntur, luto vultus omnium

sine discrimine sexus, nobilitatis vel ætatis conspurcantur et fœdantur. Qui omnium impudentissimus et maleficus erat, laudem præ cæteris consquebatur : non modo conniventibus, sed et probantibus indicibus, adeo ut in filios Dei omnes uno animo conspirasse, et plebem et Magistratus, facile, quicunque ullo humanitatis sensu tanguntur, perspicerent. Inclusis autem fratribus nostris atro carceri, nullus nobis initio aditus patuit ad eos invisendos, ut eos consolaremur et eorum inopiæ consuleremus : sed quicunque colloquium postulabant, statim hæreseos notabantur : nec est facile talem suspicionem vitare. Hic non unus Cerberus sed plures intractabiles sese nobis præbent, quorum indomabile odium in sanam doctrinam nos a visendis fratribus arcet. Indeque fit ut multa passi sint, et quotidie patiantur. Interea vero dum in carcere fideles Christi immaniter et crudeliter tractantur, Rex noster viginti fere Iudices delegit, qui odio nostræ doctrinæ præ cæteris flagrarent, quique eruditione aliis inferiores, crudelitate autem longe superiores essent. Hii igitur accincti operi præstituto, primum tres ex nostris concremandos igni tradunt, non alia ratione quam quod ab institutis maiorum (ut ipsi loquuntur) desciscerent. Interim vero nullum pondus, nullam authoritatem sacræ scripturæ deferunt, quin ipsi multis allegationibus a nostris convicti, nihil aliud quam minas spirant, semper eandem cautionem inculcantes, ut se retractent : Ni faciant, flammas, ignes, fasciculos, et omnia extrema passuros. Tres illi nostri responderunt se paratos esse palinodiam canere, si perspicuis scripturæ testimoniis convincerentur. Dum huic sententiæ constanter insistunt, tandem 26 Septemb. publice lingua præcisa flammis comburuntur. Ex his tribus duo erant Ecclesiæ nostræ presbyteri, pietate et morum sanctitate coram Domino egregii. His comes accedebat mulier stemmate et animo vere nobilis, quæ cum alacritate incredibili ad locum martyrii pertracta, pari constantia et vultus serenitate, crudele supplicium sustinuit. Paulo post, nempe 2a Octobris duo alii eodem genere supplicii constanter Domino martyrium perhibuerunt. Subsecuti sunt 23a Octobris alii duo imberbes iuvenes, quorum alter natus erat 18 annos duntaxat, alter ætate paulo provectior, uterque eodem spiritu et constantia præditus. Hii igitur prope laqueo suffocati, combusti sunt, non sine commiseratione vel ipsorum Papistarum, quos pudebat cum tanta barbarie et crudelitate iuvenes concremari, quorum vultus honestam indolem, et simplicitatem cordis deltegebat. Atque haec est qua hactenus usi sunt immanitas et feritas erga fratres nostros. Minitantur autem et alia longe acerbiora, nisi Deus vestra intercessione (Illustriss. oomini) vel alio modo frenum eorum audaciæ et crudelitati inijciat. Tanta est hebetudo et coecitas istorum quibus Rex noster commisit iudicium de nobis, ut nihilo magis tribuant Verbo Dei quam scripturæ profanæ, multo autem minus quam decretis pontificum et inventis papistarum. Vestra igitur Dominatio pro celsitudine iudicij et ingenij sui, poterit principem nostrum facile docere, quam sit hoc longe lateque a scopo aberrare, et tenebras pro luce amplecti. Perstrinximus autem vobis clementissimi et pijssimi Domini, summam eorum de quibus Regem nostrum admonendum putamus, ut tranquillitati Ecclesiæ nostræ aliquo modo consulatur. Poterit autem præcellens et egregia prudentia vestra addere aut detrahere quæcunque videbuntur. Omnipotentem et misericordem Dominum Deum nostrum rogamus per Iesum Christum mediatorem nostrum, ut donet legationi vestræ prosperum exitum, vestramque dominationem semper conservet, et omnibus suis gratijs cumulatissime ornet.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS

R. Jégaden : *P. Pellisson,* St-Brieux, 1943, Zop.

Lauréat du prix de langue française en 1944. M. Jégaden consacre à l'historien de l'Académie une intéressante brochure où sur la fondation, les occupations, etc. sont commentés les détails donnés par celui qui aimait l'Académie « comme on aime une femme ». Il avait abjuré en 1670, mais, en 1693, il mourut sans recevoir les sacrements. Nous ne sommes pas aussi sûr que M. Jégaden que ce fut parce que « la mort ne lui en laissa pas le temps » ; notre auteur lui-même raconte que, dans sa prison à la Bastille, pendant cinq ans, il avait écrit « sur quelques livres de piété ». Comme l'a dit Fénelon, ce prélat, ainsi que Bossuet et le P. La Chaise, furent « dépêchés » par Louis XIV auprès du mourant... « La mort le trouva dans la *préparation* des vrais fidèles ».

A. Kammerer : *Le routier de Don Joam de Castro*, exploration de la Mer Rouge par les Portugais en 1541, traduit du portugais, 21 planches, 4 figures. Paris, librairie orientaliste, 1936.

Il y a une quarantaine d'années, j'ai eu à Hanoï le plaisir de voir arriver auprès du gouverneur général M. Beau un autre coreligionnaire, ami de Puaux alors président de notre Société. Ce jeune débutant dans la carrière est maintenant un ambassadeur de France et un des maîtres en histoire de la géographie. Pendant les années où il représentait brillamment notre pays au Caire, il a fait de savantes études sur les cartes et autres documents, de l'Egypte, et grâce à l'inépuisable générosité du roi Fouad il a pu faire des publications dont la forme fut digne du rarissime contenu : tel in-folio coûtant deux millions, telle reproduction de carte en plusieurs couleurs : deux mille francs. De ces volumes un seul, que l'auteur a bien voulu donner à notre bibliothèque — peut intéresser l'histoire du protestantisme, parce qu'il concerne l'année 1541 qui y est si importante.

Au printemps, Calvin, cédant aux sollicitations de Farel, revient à Genève. Il y voit sortir de presse son *Institution de la religion chrestienne,* traduction de l'édition latine publiée en 1535, avec épître au roi François Ier ; le *Petit traité de la sainte cène, les Actes de la journée impériale de Ratisbonne* à laquelle il a assisté avec Bucer ; il participe d'autre part aux travaux de la commission qui révise les lois civiles et politiques... A Paris Robert Estienne publie un Nouveau Testament annoté ; la Réforme progresse en France et les réformés sont persécutés. C'est d'autre part une brillante période de la Renaissance : P. Lescot donne les dessins pour la reconstruction du Louvre, Benvenuto Cellini vient travailler. Partout en Europe les Jésuites agissent ; en Portugal le roi fait venir François Xavier qui part pour les Indes. Car tandis que les églises de Bude sont transformées en mosquées par les Ottomans sujets de Soliman, l'Asie et l'Amérique voient alors se multiplier les entreprises missionnaires, les explorations pacifiques et belliqueuses. Les Espagnols dévastent le Pérou, Pizarre y meurt...

En cette année de fermentation générale dans tous les pays et tous les domaines : religieux, politique, artistique, se place l'épisode que relate le livre traduit et savamment annoté par M. Kammerer.

Une flotte turque ayant été attaquer les colonies portugaises des Indes, une flotte portugaise de 64 navires part à son tour pour contourner le cap de Bonne Espérance (!) sous les ordres d'un fils de Vasco de Gama. A bord se trouve Joam de Castro, né vers 1500, qui a écrit et soigneusement orné de cartes son « routier ». Le Ier janvier 1541 il est parti de Goa, le 13 ils sont à Socotora, le 27 devant Aden ; longeant la côte abyssine ils sont le 1er mars à Souakim, le 27 avril ils arrivent à Suez. Le 9 août ils sont de retour à Goa. Le texte et les notes sur les divers pays et les mœurs des habitants sont des plus intéressants pour faire connaître l'état du monde à cette date.

J. Le Gheerbant : *Notre empire : univers idéal,* Paris, Plon, 1943, 120 pages.

Voici un livre réconfortant, écrit par le descendant d'un seigneur de Saint-Domingue, mort en 1764, et qui lui-même a parcouru un grand nombre de nos colonies en Amérique, en Asie et en Afrique. Il en décrit, avec nombreuses statistiques à l'appui, les ressources de tout genre, en hommes et

en produits et a collectionné quantité de citations intéressantes relatives à notre empire colonial. On regrette seulement de ne pas voir mentionner plus souvent la grande part prise par les protestants français, soldats, administrateurs, missionnaires, à cette belle œuvre, depuis Champlain et Montchrétien au XVIIe siècle jusqu'au gouverneur général Beau au XIXe et à la diaconesse sœur Sapino, si dévouée aux lépreux de Marovoay, au XXe.

Jacques PANNIER.

Emile-G. LÉONARD, *Le problème du mariage civil et les protestants français au XVIIIe siècle.* 60 pages *in*-8°, (Extrait de la *Revue de théologie et d'action évangéliques* publiée par la Faculté de théologie protestante d'Aix-en-Provence. Paris, Fischbacher, 1942.

M. le professeur Léonard « ayant entrepris d'illustrer les principaux aspects de l'histoire sociale et interne du protestantisme français au XVIIIe siècle » a exposé dans une série abondante d'articles ou de publications les résultats de ses recherches. S'élevant au-dessus de l'histoire anecdotique des Eglises protestantes d'alors, si tragique qu'elle soit par instants, et n'acceptant pas surtout qu'elle fournisse à des yeux trop complaisants une image trop belle des communautés qui résistent à l'oppression, il présente d'elles un tableau qui est parfois terne. Dans son petit volume qui traite de l'*Histoire ecclésiastique* il accuse la bourgeoisie protestante d'avoir entre 1760 et 1787 ruiné l'organisation parlementaire des Eglises. Nous croyons qu'il y aurait lieu de montrer moins de rigueur dans le jugement porté contre Paul Rabaut, et que l'institution constante de « Comités » qui se substituent aux Synodes n'a pas toujours été le produit de l'autoritarisme ou de l'ambition. Mais nous n'abordons pas la question ici.

La nouvelle étude de M. Léonard, qui suit depuis les débuts de la restauration des Eglises (et même depuis la Révocation) le problème qui s'imposait aux Nouveaux Convertis de la régularisation de leurs mariages n'est qu'une première publication, fondée uniquement sur ce qui a été imprimé relativement à cette période. Il entend reprendre le travail et nous offrir une *Histoire du mariage des Réformés français au XVIIIe siècle* quand il aura consulté à la Bibliothèque du Protestantisme les copies des Papiers Court et les dossiers provenant de M. A. Lods. On peut se rendre compte,

cependant, à la lecture de ces pages substancielles, de la précieuse récolte que permettent déjà tant de lettres ou de mémoires mis au jour, et on suit dans leur effort pour se libérer du mariage catholique les épreuves des réformés, jusqu'au jour où des magistrats royaux parleront d'instituer le mariage civil. Les Papiers Court apprendront à M. Léonard que l'interdiction aux réformés de se marier devant un prêtre fut décidée « au désert » dans un Synode du 20 mars 1722. Il était présidé par le pasteur Corteiz ; les actes n'en ont pas été conservés, et il n'est pas même mentionné dans les *Synodes du désert* de E. Hugues. Petits commencements, d'une conséquence extrêmement importante. Corteiz avait été jusque là le simple exécuteur des projets Court. Ce dernier était alors à Genève pour un long séjour. Quand il sut la nouvelle, il répondit : « Il y avait longtemps que cela me roulait dans l'esprit, mais les grandes difficultés dont cette résolution me paraissaît susceptible m'avaient toujours empêché d'en faire la proposition et j'en reviens là : le dessein est bon et très bon, mais les suites sont pleines de difficultés. Dieu veuille les aplanir puisque c'est pour sa gloire ». Il accepte donc la décision, et la lutte commence contre un clergé qui avait à sa dispositiion la prison pour les femmes (la Tour de Constance) et les galères pour les hommes, ou qui parfois s'offrait à faciliter de façon étrange la célébration de la cérémonie. En 1739 un protestant de Nîmes trouve un prêtre qui lui promet qu'il fera publier ses bancs sans que personne en sache rien (ceci pour le garantir contre les reproches de ses coreligionnaires) et qu'il célèbrera le mariage sans messe. « avec une exhortation semblable à la nôtre », dit le réformé...

Il faudra encore ajouter un détail. Une des raisons qui exaspéraient les prêtres contre les mariages qui leur échappaient était d'ordre pécuniaire. Dans des paroisses toutes constituées par des Nouveaux Convertis, le prêtre voyait s'évanouir son casuel. Certains d'entre eux se prêtaient à une combinaison : on leur payait l'acte et on allait vers le pasteur... Quand la cour après des années de demi tolérance revenait à ses exigences et sévissait durement, le peuple protestant, dans le Midi du moins, cédait à la menace et à la répression. Il courbait la tête sous les colères de ses pasteurs. Puis un peu de calme revenait et les mariages à nouveau étaient célébrés nombreux dans les assemblées du culte. Et cette agitation dura jusqu'au jour où les juges, dans des procès retentissants, acceptèrennt

comme valables des unions que la loi condamnait. On suivra avec un intérêt soutenu les phases de ce long conflit, dont l'obstination protestante sortit victorieuse en 1787. L'Edit de Tolérance, muet pour ce qui concernait le culte public, ouvrit pour les mariages des registres qui n'étaient plus tenus par les prêtres.

Ch. Bost.

Le Gérant, P. de Félice.

Imp. Corbière et Jugain - Alençon